

## DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 018-2025	<b>CULTURE</b>  <i>Contrat de location avec la société Innovasports pour des structures gonflables interactives sur Fêtes Faites l'été le 8 et 10 juillet 2025</i>
-------------------------	--

**Le Maire de Mésanger,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 modifié par la loi n° 2011-94 du 25 janvier 2011- article 32 et modifié par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011- article 79 et L2222-23*

*Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2024.*

*Vu l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 autorisant le Maire à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget".*

*Considérant, qu'il convient d'établir un contrat pour la location de structures gonflables interactives, les mardi 8 et jeudi 10 juillet 2025.*

**DECIDE**

- Article 1. De signer le contrat de location de deux structures gonflables et interactives pour les journée « Fêtes Faites l'été organisée le 08 juillet et 10 juillet 2025.
- Article 2. La contrat précise les modalités d'utilisation du matériel et précise que la société Innovasports ne pourra être tenue responsable en cas de problème survenant lors de l'utilisation du matériel et du(s) à une utilisation non-conforme.
- Article 3. Le prix fixé est de 625.80 € T.T.C.
- Article 4. Le Maire de Mésanger et le comptable public sont chargés, chacun en ce le concerne, de l'exécution de la présente décision.
- Article 5. La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et un extrait sera publié en ligne. Il en sera rendu compte au conseil municipal lors d'une séance prochaine en vertu de l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

Mésanger, le 17 mars 2025

Nadine YOU  
Le Maire

Décision publiée le :

18/03/2025

Décision notifiée le :

